

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1177)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 381

présenté par
Mme Elimas

ARTICLE 43

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ne peut être »,

les mots :

« n'est pas ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.